Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 37 (1892)

Heft: 4

Vereinsnachrichten: Société des officiers de la Confédération suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

No 62. Auteur du no 2. [Question d'infanterie] (allemand).

Quelques phrases décousues et insignifiantes que l'auteur aurait mieux fait de garder pour lui.

Société des Officiers de la Confédération suisse.

CONCOURS 1892.

1º Le Comité central a reçu à la fin de février un mémoire en français sur la 1^{re} question: Histoire de la campagne de 1800, etc., portant la devise « *Ariane* ».

Ce mémoire était accompagné de la note suivante : « Suivront dans » deux ou trois jours trois portraits et six cartes. »

Ces documents n'étant pas jusqu'ici parvenus au Comité central, celui-ci avise l'auteur du mémoire « Ariane » que s'il n'envoie pas immédiatement au Comité central, 3, rue des Allemands, à Genève, les dits portraits et cartes, il risque de voir son travail exclu du concours par le jury.

2º Le mémoire en allemand sur la 2^{me} question, portant la devise • Das Wort ist frei, die Tat ist stumm, der Gehorsam blind • est bien arrivé en temps utile.

Genève, le 23 mars 1892.

Le Comité central.

Genève, le 1er avril 1892.

Le comité central de la Société des officiers de la Confédération Suisse, aux Sections.

Chers camarades,

Nous avons souvent entendu exprimer le regret que la Suisse ne soit pas dotée d'un air vraiment national et que nous soyons réduits, pour exprimer nos impressions patriotiques, à emprunter à d'autres nations la mélodie, fort belle d'ailleurs, du Rufst du mein Vaterland.

Au point de vue purement militaire la chose a un véritable inconvénient; l'air national doit pouvoir être joué aux troupes, au besoin, avant, pendant ou après le combat. Mais pour qu'il produise à nos soldats l'effet voulu, il est nécessaire qu'il appartienne exclusivement à notre pays.

Tels sont les motifs qui nous ont amenés à envoyer aux sections de notre société la présente circulaire et à leur demander si cette question ne leur paraît pas présenter une certaine opportunité.

Nous estimons d'ailleurs que si l'on croit que le *Rufst du* doit être remplacé par un autre chant vraiment plus national, nul n'est mieux placé que notre société pour prendre l'initiative de ce mouvement et le mener à bien.

Le choix d'un air nouveau rencontre, il est vrai, certaines difficultés. En effet, bien que nous ne manquions pas de chants populaires d'une grande beauté et d'une grande notoriété, le nombre de ceux qui peuvent convenir à toute la Suisse et qui possèdent les qualités musicales nécessaires pour être chantés par la foule ne sont pas très nombreux. Nous nous permettons simplement d'attirer votre attention sur le *Chant de Sempach*, le *Cantique Suisse* et le beau chant de Baumgartner *O mein Heimatland*. Peut-être existe-t-il encore d'autres chants moins connus qui seraient susceptibles d'être adoptés comme chant national. C'est ce que l'enquête que vous ouvrirez sans doute sur ce point ne manquera pas de nous apprendre.

Ajoutons encore que nous pensons que le chant national devrait être choisi parmi les mélodies déjà existantes et connues et que l'on doit complètement faire abstraction d'une création nouvelle par voie de concours. Nous croyons que cette manière de procéder ne saurait donner de bons résultats. Mieux vaudrait, dans le cas où aucun des airs existants ne présenterait les qualités requises, retarder la solution de la question jusqu'au moment où, à la suite de quelque événement inattendu, l'air national cherché surgira spontanément sous la pression des circonstances et du sentiment populaire.

En résumé, chers camarades, nous vous prions de bien vouloir répondre avant le 1^er juin 1892 aux questions suivantes:

- 1º Estimez-vous opportun de provoquer l'adoption d'un nouvel air national?
- 2º Y a-t-il parmi les airs existants un air qui vous paraisse digne d'être adopté comme tel.

Recevez chers camarades, nos cordiales salutations.

Au nom du comité central de la Société des officiers de la Confédération suisse: Le président, Camille Favre, colonel-brigadier. Le secrétaire, Henri LE EORT, capitaine.



BIBLIOGRAPHIE

M. de Moltke, par Charles Malo. 1 broch. in-8° de 64 p. Paris et Nancy 1891. Berger-Levrault et Cie, éditeurs.

Cette brochure a paru il y quelque temps déjà, mais elle n'a rien perdu de son intérêt. Le rôle militaire du feld-maréchal de Moltke prêtera longtemps à discussion; la littérature n'est pas épuisée qui s'occupera de sa personnalité.

M. Malo s'est donné pour tâche non de polémiquer avec les auteurs allemands qui font de Moltke un maître de Napoléon ler (cette brochure n'a nullement la tournure d'une œuvre de polémique) mais de remettre les choses au point, c'est-à-dire d'attribuer au vainqueur de Sadowa et de Sedan la place qui lui revient légitimement dans